



COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS

Actes 29

**LES COMPÉTENCES
ACTES 29**

PRÉAMBULE

Vous trouverez dans ce document une liste des compétences et qualifications pour les planteurs Actes 29 où qu'ils se trouvent dans le monde. Merci de garder à l'esprit les trois stipulations suivantes :

1. Bien que des variations culturelles soient à prévoir, les compétences et qualifications constituent un ensemble générique permettant une texture culturelle appropriée.
2. Ces compétences et qualifications devraient être présentes, au moins de manière embryonnaire, lors de l'évaluation d'une personne relativement jeune et inexpérimentée. Il ne devrait rien exister dans la vie de l'implanteur postulant qui pourrait discréditer ou contredire celles-ci.
3. Les références bibliques ne visent pas à constituer des preuves ; néanmoins, elles illustrent les points mentionnés et constituent des lignes directrices utiles.

LA VITALITÉ SPIRITUELLE

1. Prend au sérieux sa sainteté (Lévitique 11.44-45 ; Jean 14.15 ; Éphésiens 1.3-4 ; 1 Pierre 1.13-16 ; 1 Jean 5.3) et son humilité (Philippiens 2.1-11 ; 1 Pierre 5.5).
2. Justifie d'une relation personnelle avec Jésus (Matthieu 7.16-20 ; 22.35-40 ; Romains 8.15-16 ; 2 Corinthiens 13.5 ; 1 Jean 2.3-6 ; 4.13).
3. Démonstre un profond attachement à l'autorité de la Bible, tant dans sa vie personnelle que dans son ministère public (Psaume 119 ; Jean 17.17 ; 2 Timothée 3.16 ; 2 Pierre 1.21).
4. Est conscient de l'importance de la prière, non seulement comme un moyen de donner vie à un ministère centré sur l'Évangile, mais également comme l'expression d'une relation intime et dépendante (Colossiens 1.3-5 ; Philippiens 1.3-8).
5. Manifeste le fruit de l'Esprit (Galates 5.22-24 ; Colossiens 3.12-17) et un sens profond de sa dépendance au Saint-Esprit pour toute piété et pour chaque facette du ministère (Matthieu 3.13-17 ; Actes 1.8 ; 1 Corinthiens 12-14).
6. Reflète les critères d'un ancien (1 Timothée 3.1-7 ; Tite 1.5-9).

LA CLARTÉ THÉOLOGIQUE

1. Est convaincu de la centralité de l'évangile dans la doctrine, la vie et le ministère (1 Corinthiens 15.1-8 ; Galates 1.6-10 ; Philippiens 3.7-14).
2. Possède une solide compréhension de la saine doctrine (Actes 20.28-31 ; 1 Timothée 6.3-5 ; Tite 1.5-9 ; 2.1 ; 15 ; Jude 3).

3. Reconnaît la souveraineté de la grâce de Dieu dans le salut des pécheurs (Jean 1.12-13 ; 6.44 ; Actes 16.14 ; Romains 9.14-18 ; Éphésiens 2.4-10 ; Philippiens 1.6 ; 2.12-13 ; Tite 3.3-7).
4. Célèbre une compréhension missionnaire de l'église locale et de son rôle de stratégie missionnelle principale de Dieu dans le monde et pour le monde (Matthieu 16.18 ; 28.18-20 ; Romains 1.8 ; Éphésiens 3.10 ; 1 Pierre 2.9-12).
5. Connaît la puissance de réconciliation de l'évangile et cherche activement à la manifester selon les opportunités et les besoins actuels, avec pour résultat des églises hétérogènes en termes ethniques, sociaux et économiques qui démontrent la puissance de l'évangile pour rassembler (Éphésiens 2.11-22 ; Galates 3.28-29 ; Apocalypse 7.9-12).
6. Fait preuve de grâce envers ceux dont les positions doctrinales et la pratique diffèrent des siennes (Matthieu 7.1-5 ; Romains 14.1 ; 10-13 ; 2 Timothée 1.13-14 ; 1 Pierre 3.15 ; Jacques 1.19).
7. Est profondément convaincu à la fois que les hommes et les femmes sont égaux sur le plan spirituel et moral, et aussi que la position d'autorité dans l'église et dans la famille est conférée à l'homme (Genèse 1.26-27 ; 2.18 ; Actes 18.24-26 ; 1 Corinthiens 11.2-16 ; Galates 3.28 ; Éphésiens 5.22-33 ; Colossiens 3.18-19 ; 1 Timothée 2.11-15 ; 3.1-7 ; Tite 2.3-5 ; 1 Pierre 3.1-7).
8. Appelle les croyants à participer activement et à se soumettre humblement à leur église locale (Matthieu 18.15-20 ; Hébreux 13.17 ; 1 Timothée 3.15 ; Tite 2.15).
9. Manifeste une capacité à comprendre et communiquer les vérités théologiques d'une manière conforme à l'évangile (Actes 20.20, 27 ; 1 Timothée 4.13 ; 5.17 ; 2 Timothée 1.13-14 ; 4.2 ; 1 Pierre 3.15).
10. Fait preuve de grâce et d'adaptabilité lorsqu'il enseigne et fait des disciples (Actes 20.28 ; 2 Timothée 2.2).

CONVICTION ET RECOMMANDATION

1. Communique une conviction personnelle persuasive quant à l'implantation d'églises (Actes 16.6-10).
2. S'il est marié, son épouse le recommande pour cette tâche et partage sa conviction d'implanter (1 Timothée 3.1-7 ; Tite 1.6).
3. Est prêt à faire des sacrifices afin de vivre sa conviction d'implanter une église (Jean 10.11 ; 15.13).
4. Possède une vision pour l'église implantée qui convainc et motive les autres (Romains 12.8).
5. A développé une stratégie claire pour implanter une église qui implante d'autres églises (Matthieu 28.18-20 ; Actes 2.41-47 ; 16.9, 12 ; Tite 1.5).
6. Est recommandé pour le ministère par d'autres églises et responsables d'église (1 Timothée 3.7).

LE MARIAGE (SI MARIÉ)

1. Son mariage porte les marques d'une relation saine : il sert l'autre avec amour, il est attentionné, il communique, il témoigne un honneur mutuel, il chérit l'autre (Genèse 2.24 ; 1 Corinthiens 13.4-7 ; Éphésiens 5.22-33 ; Colossiens 3.18-21 ; Hébreux 13.4).
2. Fait preuve d'intégrité et de sagesse dans sa gestion des finances (1 Timothée 3.3-5 ; 6.7-9 ; Hébreux 13.5).
3. Sa famille n'affaiblit pas son leadership et ne se conduit pas de manière à discréditer son témoignage (Éphésiens 5.22-28 ; Colossiens 3.18-19 ; 1 Timothée 3.4-5).
4. Dirige sa famille dans une manière de vivre qui glorifie Christ (Matthieu 7.12 ; 20.25-28 ; 1 Timothée 3.2-7 ; 4.12 ; Tite 1.5-9 ; 1 Pierre 5.2-3).
5. S'engage à subvenir aux besoins de sa famille de manière exemplaire (1 Timothée 5.8).
6. Ne néglige pas sa famille au profit du ministère (1 Timothée 3.4-5 ; Tite 1.7-9).
7. Confirme vivre une relation sexuelle saine et affirme la pureté dans son mariage (Exode 20.14 ; Proverbes 6.32 ; Matthieu 5.27-28 ; Éphésiens 5.25-27 ; Hébreux 13.4).

LES RELATIONS

1. Établit et maintient des relations saines (autant que cela dépend de lui) avec des chrétiens et des non-chrétiens (Romains 12.18 ; Colossiens 4.5-6 ; 1 Timothée 3.7 ; 2 Timothée 2.24-25 ; 1 Pierre 2.12).
2. Prend l'initiative de rencontrer de nouvelles personnes (Romains 15.2 ; 1 Corinthiens 9.19.23 ; 1 Timothée 3.2 ; Tite 1.8).
3. Est disposé à engager une conversation et à écouter les autres (Proverbes 18.13 ; 19.20 ; Jacques 1.19).
4. Fait preuve d'empathie et de compassion (Psaume 86.15 ; Matthieu 9.35-36 ; 14.14 ; 22.39 ; Marc 1.40-41 ; Jean 11.33-35 ; Romains 12.15 ; 1 Pierre 3.8 ; 4.8 ; 1 Jean 3.17).
5. Manifeste de la patience et de la sincérité (Psaume 37.7 ; Romains 2.7 ; Galates 5.22 ; Colossiens 1.11 ; 1 Thessaloniciens 5.14 ; Jacques 1.3-4 ; 5.7-8).

L'APTITUDE À DIRIGER

1. Excelle dans l'art d'élaborer et de communiquer une vision (Romains 12.8).

2. Possède un cadre clair et reproductible pour développer l'aptitude à diriger (2 Timothée 2.1-2).
3. Peut accomplir des tâches avec des ressources limitées (Deutéronome 8.18).
4. Est capable d'aider les autres à devenir des leaders dans leur église, leur famille, leur travail, leur communauté (2 Timothée 2.1-2).
5. Fait preuve de résilience face à l'opposition et aux revers (Actes 20.28 ; 1 Corinthiens 16.13).
6. Sait s'adapter pour répondre à un besoin, identifier un obstacle et formuler une vision (Actes 20.20-21).
7. Envoie et équipe les autres dans l'accomplissement de leurs objectifs (Actes 13.1-3).
8. Dirige avec courage ceux qui suivent difficilement (1 Corinthiens 16.13 ; Galates 6.9).
9. A fait ses preuves dans le développement et la mise en œuvre d'une stratégie (Proverbes 15.22 ; 16.3 ; 19.20 ; 20.18 ; 21.5 ; Jacques 1.5 ; 4.13-15).

LA MATURITÉ

1. Est capable d'identifier ses propres forces et faiblesses (Proverbes 16.18 ; Romains 12.3).
2. Fait preuve d'assurance, mais pas d'arrogance (Actes 20.17-24 ; 2 Corinthiens 10.18 ; Hébreux 13.7).
3. Est en mesure d'accepter les critiques constructives et l'avis des autres (Proverbes 11.14 ; 12.15, 22 ; 24.6 ; Luc 17.3 ; Hébreux 12.11).
4. Est déterminé, tenace, et pas susceptible d'être découragé (Josué 1.9 ; Psaume 31.24 ; Jean 16.33 ; Romains 8.26 ; 1 Corinthiens 15.58 ; 2 Corinthiens 12.9 ; 2 Timothée 1.7).
5. Est disposé à se montrer transparent et responsable avec les personnes de la communauté (Proverbes 27.17 ; Luc 17.3 ; Galates 6.1-5 ; 1 Thessaloniens 5.11 ; Jacques 5.16).
6. Manifeste une certaine flexibilité, une adaptabilité aux changements et besoins (1 Corinthiens 9.19).
7. Résout les problèmes, même s'il lui faut demander de l'aide.
8. Reconnaît l'exercice corporel à sa juste valeur (Romains 12.1 ; 1 Corinthiens 6.19-20 ; 9.27 ; 1 Timothée 4.8).
9. Investit humblement et constamment dans sa croissance personnelle et pastorale (Éphésiens 5.16).

UNE VIE MISSIONNELLE

1. Manifeste un zèle pour atteindre les autres à travers ses relations et l'évangélisation (Matthieu 9.37-38 ; 28.18-20 ; Romains 1.16 ; 10.10-17 ; 2 Timothée 4.5).
2. Partage continuellement et efficacement sa foi de manière à être compris par les non-chrétiens (Actes 17.16-34).
3. Entretient des relations et un rapport authentiques avec les non-chrétiens (1 Timothée 3.7).
4. Est le témoin de vies marquées et transformées grâce à son implication relationnelle (2 Corinthiens 5.11-21 ; 1 Thessaloniens 2.8).
5. Conduit les autres vers un style de vie missionnel (1 Corinthiens 4.16 ; 11.1).
6. Est en mesure de bien cerner le contexte culturel de l'implantation d'église proposée (Actes 17.16-32).
7. Satisfait au contexte d'implantation sur le plan culturel, que ce soit par nature ou par adaptation (Actes 10.9-23 ; 16.1-5 ; 18.1-4 ; 1 Corinthiens 9.19-23).

UN DISCIPLE QUI FAIT DES DISCIPLES

1. Conçoit une stratégie efficace pour le discipulat qui met en avant à la fois la maturité et la multiplication (Actes 16.1-5).
2. Est doué pour établir et multiplier de petits groupes (Actes 14.21-23).
3. A déjà, et à plusieurs reprises, formé des disciples qui à leur tour formeraient d'autres disciples (1 Thessaloniens 3.2 ; Philippiens 2.22).
4. S'est déjà montré capable de multiplier des responsables qui à leur tour multiplieraient d'autres responsables (1 Corinthiens 4.16-17 ; 2 Timothée 1.6).
5. Inspire et encourage les autres à progresser vers la maturité spirituelle (1 Thessaloniens 1).

L'APTITUDE À ENSEIGNER

1. Fait preuve de compétence dans les domaines de l'exégèse et de la prédication textuelle (2 Timothée 2.15 ; 4.2-4 ; Tite 1.9 ; 2.1).
2. Est capable d'enseigner la Bible à des contextes et publics spécifiques (Actes 20.20-21 ; Romains 1.14-15 ; 1 Corinthiens 9.19-23).
3. Manifeste un attachement à la prédication/l'enseignement centré sur Christ (1 Corinthiens 1.17-18, 23 ; Galates 1.6-10 ; 1 Jean 1.1-10).

4. Enseigne et applique la Bible d'une manière, dans un style et un ton conformes à l'évangile (1 Corinthiens 11.1 ; Philippiens 4.8-9).
5. Comprend le rôle du Saint-Esprit pour accomplir fidèlement la tâche de la prédication et de l'enseignement (1 Corinthiens 3.6-7).
6. Prêche avec efficacité, comme en attestent les vies changées (Néhémie 8.8 ; Luc 24.27, 44 ; Actes 2.1-47 ; Colossiens 1.3-6 ; 1 Thessaloniens 1.1-10).

L' APTITUDE ENTREPRENEURIALE

1. A rencontré une certaine réussite dans le lancement de nouveaux projets (Matthieu 25.14-30 ; 1 Corinthiens 3.10).
2. Est un visionnaire innovant et stratégique (Proverbes 22.29 ; Romains 12.2 ; 1 Corinthiens 9.19-23).
3. Se montre dynamique et enthousiaste lorsqu'il s'agit de commencer un nouveau projet (Romains 12.11 ; 2 Timothée 1.7).
4. Est capable de recruter d'autres personnes afin qu'elles rejoignent un projet (1 Corinthiens 3.10).
5. A déjà fait preuve d'initiative et d'entrepreneuriat (Ecclésiaste 11.4 ; 1 Corinthiens 3.10).
6. Est prêt à travailler de manière intense pendant une longue période (1 Corinthiens 9.24).